

L'Assemblée générale mixte de Biophytis aura lieu sur seconde convocation le 10 mai 2021 à Huis Clos

Paris (France), Cambridge (États-Unis), vendredi 30 avril 2021, 8 h00 - Biophytis SA (NasdaqCM : BPTS, Euronext Growth Paris : ALBPS), (« Biophytis » ou la « Société ») société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de traitements qui visent à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement et à améliorer les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l'âge, y compris l'insuffisance respiratoire sévère chez les patients souffrant de la COVID-19, informe ses actionnaires que, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum le 26 avril 2021, les actionnaires de la Société sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Mixte le lundi 10 mai 2021 à 17h à Sorbonne Université – 4 place Jussieu, 75005 Paris.

En raison des restrictions imposées à la circulation et aux rassemblements de personnes en raison de la pandémie de COVID-19, l'Assemblée Générale Mixte de la Société sur seconde convocation se tiendra à huis clos sans la présence physique de ses actionnaires, conformément aux dispositions du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021.

L'avis de seconde convocation, publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) n° 52, en date du vendredi 30 Avril 2021, rappelle l'ordre du jour, qui est inchangé, et contient les principales modalités de participation et de vote à ladite Assemblée.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale (et notamment le texte des résolutions) sont disponibles sur le site Internet www.biophytis.com dans la rubrique Investisseurs / Assemblée générale 2021 : <https://www.biophytis.com/action/assemblees-generales/assemblee-generale/>

Les actionnaires sont fortement encouragés à voter en amont de l'AGM, par courrier postal, en nommant le président de l'assemblée en tant que mandataire, ou via la plateforme de vote en ligne sécurisée VOTACCESS.

Compte tenu des effets possibles de la pandémie sur les délais postaux, il est recommandé aux actionnaires de renvoyer les formulaires de vote dès que possible, ou voter via VOTACCESS. Le formulaire unique de vote est disponible sur le site internet de la Société.

Veillez noter que les formulaires de vote doivent être soumis au plus tard :

- Pour les votes par correspondance, les délais légaux s'appliquent :
 - 06 mai 2021 (4 jours avant l'Assemblée) pour la désignation ou la révocation d'un mandataire, ainsi que pour l'envoi d'instructions du mandataire
 - 07 mai 2021 (3 jours avant l'Assemblée) pour nommer le président de l'assemblée en tant que mandataire et pour voter par correspondance

Communiqué de presse

- VOTACCESS :
 - 09 mai 2021 à 15h

Les actionnaires sont invités à consulter l'avis de seconde convocation, publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) n° 52, en date du vendredi 30 Avril 2021, et disponible sur le site internet de la Société pour plus de détails et de précisions selon les cas de détention (au porteur ou au nominatif).

Le vote des actionnaires ayant voté par correspondance ou par Internet à la première assemblée générale mixte reste valable et comptabilisé pour l'Assemblée générale sur seconde convocation.

Les actionnaires qui n'auraient ni voté par correspondance, ni donné procuration pour la première convocation, sont invités à adresser leurs formulaires et leurs attestations de détention de titres :

- Par courrier : CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées -14, rue Rouget de L'Isle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9, ou

A propos de BIOPHYTIS

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de traitements qui visent à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement et à améliorer les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l'âge, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19.

Sarconeos (BIO101), notre principal candidat médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale, en cours de développement comme traitement de la sarcopénie dans le cadre d'un essai clinique de phase 2 aux États-Unis et en Europe (SARA-INT). Il est également étudié dans le cadre d'une étude clinique de phase 2/3 (COVA) en deux parties pour le traitement des manifestations respiratoires graves de la COVID-19 en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis. Une formule pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la myopathie de Duchenne. La société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, Massachusetts.

Les actions ordinaires de la société sont cotées sur le marché Euronext Growth (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825) et les ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur le Nasdaq (Ticker BPTS – ISIN : US09076G1040). Pour plus d'informations www.biophytis.com

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent toutes les déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Dans certains cas, vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que "perspectives", "croit", "s'attend", "potentiel", "continue", "peut", "sera", "devrait", "pourrait", "cherche", "prédit", "a l'intention", "tendances", "planifie", "estime", "anticipe" ou la version négative de ces mots ou d'autres mots comparables. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant le calendrier prévu par Biophytis pour son analyse

Communiqué de presse

intermédiaire de la Partie 1 et la publication des résultats complets de l'étude. Ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses que Biophytis considère comme raisonnables. Toutefois, il n'y a aucune garantie que les déclarations contenues dans ces déclarations prospectives seront vérifiées, lesquels sont soumis à divers risques et incertitudes, notamment les retards dans le recrutement ou la rétention des patients, les interruptions dans l'approvisionnement ou la chaîne d'approvisionnement, la capacité de Biophytis à obtenir les autorisations réglementaires nécessaires, les retards liés à COVID-19 et l'impact de la pandémie actuelle sur les essais cliniques de la Société. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont également soumises à des risques non encore connus de Biophytis ou considérés comme non significatifs par Biophytis. Par conséquent, il existe ou il existera des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans ces déclarations. En France, veuillez également vous référer à la section "Facteurs de risque" du rapport annuel 2019 de la Société et du rapport semestriel 2020 de la Société, disponibles sur le site web de BIOPHYTIS (www.biophytis.com). Nous n'avons aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prévisionnelles, que ce soit en raison de nouvelles informations, de développements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

Contact Biophytis pour les Relations Investisseurs

Evelyne Nguyen, CFO

evelyne.nguyen@biophytis.com

Contact médias

Life Sci Advisors

Sophie Baumont/Chris Maggos

E: sophie@lifesciadvisors.com

T: +33 6 27 74 74 49

Relations Investisseurs

LifeSci Advisors, LLC

Ligia Vela-Reid

E: lvela-reid@lifesciadvisors.com